



Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le mardi 27 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Sécurité des agents qui interviennent sur les routes :
Frédéric CUVILLIER lance une campagne nationale en soutien
aux actions de terrain du 2 au 7 juin 2014**



Avec le retour des beaux jours et en anticipation des premiers départs en vacances, **Frédéric CUVILLIER lance une campagne nationale du 2 au 7 juin 2014 pour améliorer la sécurité des agents qui interviennent sur les routes et les autoroutes. Cette campagne est destinée à faire évoluer le comportement des conducteurs et faire prendre conscience qu'une conduite inadaptée met en danger la vie de ces agents. Pour le secrétaire d'Etat chargé des Transports : « La sécurité des agents des routes est pour moi une priorité. Je souhaite que les comportements des usagers changent pour que nos agents puissent exercer leur métier sans danger. »**

Près de 5 000 agents des Directions interdépartementales des routes (DIR) travaillent jour et nuit pour améliorer la sécurité des usagers et leur garantir les meilleures conditions de circulation. Ils réalisent des interventions de viabilité (lutte contre le verglas ou la neige, mise en sécurité des lieux d'accidents ou des tunnels...) et des travaux d'entretien des chaussées et de leurs dépendances.

Le comportement de certains conducteurs rend le métier des agents des DIR dangereux. Depuis 2006, **sept d'entre eux ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions**. Ces

Contact presse :

Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr

agents sont également témoins ou victimes chaque semaine d'au moins un accident touchant les dispositifs de signalisation temporaire de type « flèches lumineuses de rabattement » et « flèches lumineuses d'urgence ». Ces accidents sont très souvent causés par l'imprudence de certains conducteurs, une vitesse excessive, le non respect des distances de sécurité et un manque de vigilance (sommolence...).

Du 2 au 7 juin 2014, l'ensemble des DIR mettront en place des actions de sensibilisation sur des aires de service et à proximité de chantiers actuellement en cours, souvent en lien avec les forces de l'ordre. Les conducteurs qui ne respecteront pas les règles de sécurité aux abords des chantiers, notamment les limitations de vitesse, auront le choix entre être verbalisés ou conduits sur une aire de stationnement où les agents des DIR leur rappelleront les consignes à respecter.

La sensibilisation par les DIR sur le terrain sera accompagnée par une grande campagne de communication nationale : diffusion d'un **spot radio** (lien) sur un ensemble de radios d'information, musicales et autoroutières de couvertures nationale et locale et **affichage** sur les routes et dans les aires de services du réseau non concédé.

Un film pédagogique, réalisé par le secrétariat d'Etat en charge des transports, est également disponible.

Pour retrouver le spot radio, cliquer [ici](#)

Retrouver le film pédagogique en ligne :

http://www.dailymotion.com/video/x19uhuw_trop-vite-trop-pres-trop-tard_news



Exemple d'affichage par la DIR Nord Ouest

Contact presse :

Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr